

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA
DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPEMENT LOCAL

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT NKAM

COMMUNE DE BANA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND
LOCAL DEVELOPMENT

WEST REGION

UPPER NKAM DIVISION

BANA COUNCIL

DECISION MUNICIPALE N°09/2024/DM/C/BANA/CIPM

PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°09/AONO/SP/ CBANA/CIPM DU
2024 POUR LES TRAVAUX D'EQUIPEMENT EN ENERGIE SOLAIRE DES CSI ET CMA DE LA COMMUNE DE BANA,
DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, (EN PROCEDURE D'URGENCE)
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANA,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la Décentralisation ;
Vu la loi n°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu la loi n°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi n°2009/019 du 15 Décembre 2009 portant fiscalités locale ;
Vu le Décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des Communes et établissements communaux ;
Vu le Décret N° 2024/014 du 18 janvier 2024 portant nomination de Monsieur DIYEN JAM, en qualité de Préfet du Département du Haut-Nkam ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu l'Arrêté n° 00000345/A/MINATD/DCTD/ du 20 Novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 Septembre 2013 dans la commune de Bana, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest ;
Vu l'Arrêté n° 000077/A/MINDDEVEL/SG/DAJ du 13 Mars 2019 constatant l'élection de Monsieur SANGA Jean Baptiste en qualité de Maire de la Commune de Bana, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest ;
Vu La Décision n° 00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu La Note de service n° 020/NS/MINMAP/CAB du 29 Mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communes dans la Région de l'Ouest ;
Vu la Circulaire N°0000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;
Vu le Dossier d'appel d'offres national N°09/AONO/SP/ CBANA/CIPM DU 2024 POUR LES TRAVAUX D'EQUIPEMENT EN ENERGIE SOLAIRE DES CSI ET CMA DE LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, (EN PROCEDURE D'URGENCE)
Vu le Procès-verbal de la huitième session du 03 juillet 2024 de la commission interne de passation des marchés publics de la commune de Bana avec avis favorable ;
Vu la Proposition d'attribution N°09 datée du 03 juillet 2024 de la commission interne de passation des marchés publics de la commune de Bana ;
Considérant les nécessités de services

DECIDE :

Article 1^{er} : Le contrat du marché, objet du Dossier d'Appel d'Offres national ouvert N°09/AONO/SP/ CBANA/CIPM DU 2024 POUR LES TRAVAUX D'EQUIPEMENT EN ENERGIE SOLAIRE DES CSI ET CMA DE LA COMMUNE DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST, (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° de lot	Attributaire	Montant HTVA(corrigé)	Montant TTC (corrigé)	Montant TTC en (FCFA) en lettre	Délai d'exécution	Observation
N°1	AS CONSULTING SARL TEL : 675788191 NIU : M01161248372M	46 200 000	46 469 500	Quarante-six millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cent	trois(03) mois calendaires	

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- PREFECTURE BFG
- ARMP
- DDMINMAP/HNK
- DDMINEPAT/HNK
- DDMINTP/HNK
- PCIPM/C BANA
- CHRONO/ARCHIVES.

05 JUL 2024
LE MAIRE D'OUVRAGE)
Le Maire
Sanga Jean Baptiste